



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ECHALAS

Par délibération en date du 09 novembre 2021, le Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Echalas, engagée par arrêté du Président en date du 22 juillet 2021.

Le projet de modification simplifiée porte sur :

- L'élargissement du périmètre du repérage au titre des articles L.151-19 et L.151-11 2° du code de l'urbanisme au sein du hameau de Jayères.
- La simplification de la rédaction de la règle maximale de hauteur relative aux constructions.

Le dossier de modification simplifiée n°1 du P.L.U. de la commune d'Echalas sera mis à disposition du public pendant 1 mois, **du 13 décembre 2021 au 17 janvier 2022 inclus** :

- En Mairie d'Echalas (18 route de la Croix Régis, 69700 Echaldas), aux jours et horaires habituels d'ouverture du public : les lundi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h, le mardi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 18h00 et le mercredi de 8h45 à 12h.
- Au siège de Vienne Condrieu Agglomération, service planification (Espace Saint-Germain – Bâtiment Antarès – 30 avenue du Général Leclerc – 38 200 VIENNE), aux jours habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 9H00 à 12h00 et de 14h00 à 16H30.
- Sur le site Internet de la Mairie d'Echalas (<https://www.mairie-echaldas.fr>) et celui de l'Agglomération : <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr>

Le public pourra formuler ses observations :

- En les consignant sur le registre mis à disposition du public en Mairie d'Echalas ainsi qu'au siège de Vienne Condrieu Agglomération, aux adresses respectives susvisées.
- En adressant un courrier à l'attention de Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération, service planification urbaine, en mentionnant l'objet suivant « mise à disposition du public - modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'Echalas », au siège de l'Agglomération (Espace Saint-Germain – Bâtiment Antarès – 30 avenue du Général Leclerc – 38 200 VIENNE).

- En adressant un mail à : planification@vienne-condrieu-agglomeration.fr avec l'intitulé « mise à disposition du public - modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'Echalas »

Les observations du public seront enregistrées et conservées au siège de l'Agglomération.

A l'issue de la mise à disposition, le Conseil Communautaire se prononcera sur l'approbation de cette modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'Echalas.

Toute information relative à cette mise à disposition du public pourra être demandée au secrétariat de la mairie D'ECHALAS - tel : 04 72 24 58 76.